

Communiqué du Conseil Municipal

26 septembre 2014

Conseil réuni avec 3 absents excusés : Magali Guieu, Julio Le Dias, Stéphane Morisco,

Secrétaire de séance : N.ALBIZZI

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 26 août 2014.

M. Le Maire demande de respecter une minute de silence en la mémoire de Hervé Gourdel, otage français assassiné sauvagement en Algérie.

Administration générale

Création d'une commission « vie économique et locale » Le conseil municipal considère qu'il est nécessaire de créer une nouvelle commission municipale « vie économique et locale », qui aura en charge

Les objectifs de cette commission seront de :

- Réfléchir sur les problèmes rencontrés par les commerçants et artisans
- Mettre en place des stratégies pour leur venir en aide
- Assurer une aide à l'installation
- Améliorer la communication avec le monde économique local
- Faciliter le lien avec la Communauté de communes qui possède la compétence « Développement économique »

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité la création de cette commission « vie économique et locale », celle-ci est composée comme suit : Mr le Maire, membre et Président de droit, N. Albizzi, C. Antoine, C. El Amine, M. Lajoie, J.C. Macagno J.P. Marcel, S. Morisco, N. Turrel,

Création d'une commission « personnel » Le Maire propose de créer une nouvelle commission municipale « personnel », dont les objectifs seront de travailler sur les problèmes liés à la gestion du personnel, au recrutement, à l'organisation du temps de travail des agents.

J.P. Marcel s'oppose à la création de cette commission puisque la responsabilité du personnel incombe au maire qui peut s'appuyer sur les adjoints.

F. Martinez pense que pour la gestion courante du personnel, ce n'est pas indispensable.

R. Fontaine-Tranchant répond que le dialogue avec d'autres personnes que les adjoints peut apporter un plus, une vision nouvelle.

C. El Amine précise que son rôle principal est d'avoir une réflexion plus structurée qu'actuellement sur le moyen et long terme.

J.P. Marcel rappelle que les agents sont souvent en relation avec le Maire ; la hiérarchie doit assumer sa tâche.

Pour le maire, c'est un plus, une aide à la réflexion, à la décision.

M. Le Texier pense que, pour les agents, cela permet de s'exprimer ; cela officialisera les discussions.

Après en avoir délibéré et voté, la commission municipale « vie économique et locale » est créée. Nombre de votants : 12 Pour : 10 et contre : 2 (J.P. Marcel, F. Martinez)

Elle est composée comme suit : Mr le Maire, membre et Président de droit, N.Albizzi, C. Antoine, C. El Amine, R. Fontaine-Tranchant, M. Lajoie, M. Le Texier.

Transfert du pouvoir de police du maire au Syndicat Mixte Nord Isère en matière de gestion des déchets Information du maire sur son refus de transfert. Le conseil prend acte de sa décision.

J.P. Marcel demande pourquoi cette loi existe. Le maire précise que ce pouvoir doit rester localement, le Président du SMND ne pouvant intervenir sur un territoire de plus de 50 communes. En cas d'infraction, la réaction doit être rapide.

Transfert du pouvoir de police du maire à la CCIC pour accueil des gens du voyage
Information du maire sur son refus de transfert. Le conseil prend acte de sa décision.
Mêmes raisons invoquées : Rapidité de l'intervention en cas d'installation sauvage des gens du voyage.

Finances

Taxe d'aménagement applicable aux terrains communaux sis « Impasse du Pellan » La commune a la possibilité d'augmenter jusqu'à 20% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Ne pouvant actuellement s'appuyer sur aucun chiffrage quant à l'aménagement de cette zone, le conseil décide de reporter cette décision. Un travail dans ce sens sera effectué par la commission urbanisme.

Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) Information du maire concernant la TCFE. Etant adhérente au SEDI (Syndicat d'Énergie du Département de l'Isère), la commune ayant par ailleurs moins de 2000 habitants, celle-ci n'a pas à fixer ce taux, le SEDI percevant pour elle cette taxe.

Personnel

Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe pour assurance statutaire du personnel
Le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence, l'offre présentée par le groupement conjoint SOFCAP/GENERALI, a été retenue. Vu le déséquilibre recettes / dépenses de ce contrat, le groupement d'assurances a la possibilité d'augmenter les taux de participation des communes. Pour l'année 2015, le nombre d'agents cotisant au CNRACL étant de 10, l'augmentation serait de 5 % pour la commune,.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de prolonger le contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités. Cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

Mi-temps thérapeutique d'un agent : Après accord de la médecine du travail et du comité départemental de l'Isère, Mme De Cecco est mise en mi-temps thérapeutique à partir du 9 septembre jusqu'au 9 décembre. Le remplacement de son mi-temps est assuré par Mme Bollot Chantal. Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

Urbanisme / environnement

Régularisation d'une vente de parcelle située en ENS au profit de la commune

Le conseil municipal accepte de régulariser la délibération concernant la vente d'une partie de la parcelle C n° 96 (BND) appartenant à Mme Yvette Delarche à la commune, soit une surface de 1 930 m², au prix de 0.19 € le m², située en ENS, et que les frais notariés seront inscrits au budget communal. Vote à l'unanimité

Acquisition de matériel

- TAP : achat de matériel informatique

Acquisition de 10 PC portables + 10 souris + barrette mémoire à la société LDLC pour un montant de 2 906,06 € HT (3 487, 27 € TTC) Vote : 1 abstention (J.P. Marcel)

- TAP : devis pour connexion à internet et mise en réseau du matériel informatique

Pour info, le coût de la mise en réseau et connexion de ces portables est de 91 € HT, devis de XBE Conseil.

En outre, l'acquisition de tricycles, draisienne, pour l'école maternelle est validée par le conseil à l'unanimité pour un coût de 659, 50 € HT (791, 40 € TTC).

Questions diverses

- Information sur le CCAS : ses objectifs, son organisation, son fonctionnement et ses résultats

J.P. Marcel proteste contre l'absence de compte-rendu de la réunion du CCAS du 25 juin dernier. Il proteste également contre le fait de ne pas avoir été prévenu de l'installation d'un télé-alarme chez une Hiéroise, ayant été nommé délégué pour cette tâche.

C. Antoine précise que certains éléments demandés par la commission ne sont toujours pas en sa possession. En outre, lors de l'installation du télé-alarme le 27 juin, la décision de délégation n'avait pas été validée. Par ailleurs, P. Chollier précise que le fonctionnement du CCAS est autonome et que certains points doivent rester confidentiels, les comptes-rendus n'étant diffusés qu'aux membres de la commission.

- Commémoration du 11 Novembre 1918 : le Correspondant Défense présente au Conseil l'état actuel du projet :

La cérémonie du 11 novembre se déroulera selon le même schéma qu'habituellement : départ place de la République, descente vers le monument aux morts. Un marquage au sol sera prévu pour matérialiser les positions des uns et des autres, une bande son spécifique est également prévue avec la Marseillaise chantée par des enfants accompagnés par la chorale « le Chant du loup ». Deux enfants liront les noms des soldats morts pour la France.

Pour marquer la libération de la France de 1944, une causerie réunira des personnes l'après-midi du 11 novembre à la salle des fêtes.

- Présentation du rapport d'activité de la CCIC

- F. Martinez demande si le délai de mise en place des barrières à l'école sera respecté. C. El Amine répond qu'à ce jour, l'entreprise nous a promis une installation pour la fin octobre.
- Convention de mise à disposition de l'école dans le cadre des accueils collectifs de mineurs avec la CCIC. Vote à l'unanimité.
- A la demande du médecin de PMI, des barrières seront installées dans la cour de la salle des fêtes en protection des escaliers et rampe d'accès handicapés. Des placards seront également créés dans la salle pour faciliter le rangement du matériel du bébébus, la dépense étant prise en charge par la communauté de communes.
- Info : les membres de la commission communale des Impôts Directs ont été nommés par la direction des impôts :
 - o Titulaires : Alain Champier, Jean-Noël Joguet, Brigitte Esposito, Josette Wasik, Hervé Deschamps, Renaud Fontaine-Tranchant
 - o Suppléants : Pascal Louis, Michel Guironnet, Magali Guieu, Martine Le Texier, Flavie Martinez, Stéphane Morisco
- F. Martinez demande comment a été réglé le problème de la renouée du Japon. P. Chollier répond que les coupes de cette plante invasive ont été faites gratuitement par l'O.N.F.

Fin de la réunion : 22h30

Prochaine réunion : 17 octobre 2014